

ROÉÉ

Regroupement des organismes
environnementaux en énergie

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Un cadeau de 2,4 milliards \$ d'Hydro-Québec à Énergir

Montréal, le 17 mars 2022- Selon l'entente négociée entre Hydro-Québec et Énergir pour la décarbonation partielle du chauffage de certains bâtiments, les analystes du *Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)* constatent que le montant cumulatif total des versements annuels de 403 M\$ d'Hydro-Québec à Énergir pour la période 2022 à 2030 atteindrait 1,17 milliard \$ en 2036 et 2,4 milliards \$ à la fin 2050. Ce sont les clients d'Hydro-Québec qui feraient les frais de cette entente.

Ces montants représentent les compensations que recevrait Énergir de la part d'Hydro-Québec pour les pertes de revenus des ventes de gaz naturel résultant de la conversion des systèmes de chauffage de ses clients à la biénergie. Selon l'entente, les deux monopoles planifient de convertir à la biénergie les clients d'Énergir sur une période de 15 ans, en installant des systèmes de chauffage dont la durée de vie utile est aussi de 15 ans. Ainsi, c'est en 2050 qu'Hydro-Québec finirait de compenser Énergir pour les pertes de revenus des derniers clients convertis à la biénergie en 2036.

Un cumulatif de 13,5 millions de tonnes de CO₂ serait ainsi évité en 2050. La contribution d'Hydro-Québec à Énergir pour ses pertes de revenus équivaldrait en moyenne à environ 180\$ pour chaque tonne de CO₂ évitée de 2022 à 2050 inclusivement. Cette somme taxe artificiellement, et de façon démesurée, le coût réel de décarbonation des équipements de chauffage qui est bien moindre. Par exemple, le coût de revient de la tonne de CO₂ de *Chauffez Vert*, un programme visant des objectifs similaires, est de 15,60\$ la tonne de CO₂. Celui d'*Écoperformance* est de 37,80\$ par tonne de CO₂.

« Ce paiement pour pertes de revenus va à l'encontre du principe du pollueur-payeur pourtant enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*. Il n'est pas plus approprié de compenser Énergir pour ses pertes

de revenus que de compenser les pétrolières pour chaque recharge de véhicules électriques », selon Jean-Pierre Finet, analyste pour le ROÉÉ.

- 30 -

Contact :

Jean-Pierre Finet, analyste au ROÉÉ
514 515-1957

À propos du ROÉÉ

Le ROÉÉ, fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie, ou auprès d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROÉÉ font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique. Le ROÉÉ est composé de huit groupes environnementaux, soit l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE), Canot Kayak Québec, Écohabitation, la Fondation Coule pas chez nous, la Fondation Rivières, Nature Québec, le Regroupement pour la surveillance du nucléaire et le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ). Ces groupes représentent des milliers de membres individuels et de multiples organisations au Québec. Pour en savoir plus : <https://www.roee.ca/>

À propos de Nature Québec

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 90 000 membres et sympathisant-es, 40 groupes affiliés et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Partout au Québec, on sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. Pour en savoir plus : <http://www.naturequebec.org/>